

ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE MONTREVEL-EN-BRESSE-CA3B

 $\underline{inscription.emm@grandbourg.fr}$

	DOSSIER D'INSCRIPT	ION - RÉINSCRIP	TION 2024 - 2025	
	NSCRIPTION			REINSCRIPTION
	INFO	RMATIONS ÉLÈ	VE	
МОМ				
PRÉNOM				
Né(e) le		à		4
Adresse			<u> </u>	
СР		Ville		
Téléphone				
Courriel			@	
Établissement d'enseigne	ment général (2024-2025)			
Classe ou niveau d'études	(2024-2025)			
DE CONTRACTOR	INFORMATION	IS REPRÉSENTAI	NTS LÉGAUX	CENTOL CONTRACTOR
In one was	REPRI	ÉSENTANT LÉGA	L1	
	☐ Madame		☐ Monsieur	
NOM				
PRÉNOM			36	
Date de naissance *facultatif		à	*facultatif	
Adresse				
СР	12	Ville		
Tél. mobile			Tél. fixe	
Courriel			@	
Profession *facultatif				- U
A prévenir en priorité				
	REPRÉSENTA	NT LÉGAL 2 (si r	nécessaire)	
	☐ Madame		☐ Monsieur	
NOM				
PRÉNOM				
Date de naissance *focultatif			à	*facultatif
Adresse				
СР			Ville	
Tél. mobile			Tél. fixe	H3560
Courriel			@	
Profession *facultatif				
A prévenir en priorité				

ALL COLOR	PARC	OURS ÉVEIL - INITIATION - DI	ÉCOUVERTE
Éveil musical (5 ans au 31 déc. 2024 - GS Maternelle) Découverte instrumentale (6 ans au 31 déc. 2024 - CP) Initiation instrumentale (6 ans au 31 déc. 2024 - CP)			Choix de l'horaire possible à partir du document Inscription en formation musicale en bas du formulaire
The September 1	PAR	COURS DIPLOMANT - A part	ir de 7 ans
Instrument	pratiqué		
	ants ayant fait la Découverte in igatoirement les instruments p		pour les nouveaux élèves débutants :
1)	2)	3)	
	affectation définitive est faite , durant la première quinzaine	de juillet.	ibles. Elle vous sera communiquée
		Nouveaux élè	ves
Instrument p	pratiqué		
Dernier étab artistique fr	lissement d'enseignement équenté		
Nombre d'a	nnées et/ou cycle		
FORMATIO	N MUSICALE		
	n <mark>musicale est obligatoire en p</mark> ours à l'aide du document « Ins		
	COLLECTIVE		
		partir du document Inscriptio r	
, -		nt sur les options et réaffectations s en début d'année scolaire anrès con	s envisagées) certation avec l'équipe pédagogique.
The same of the sa	onymme par res enseignants contents	PARCOURS ACCOMPAGNÉ	
	mpose d'un cours d'instrumer nseillé pour les débutants).	t et d'une pratique collective (ou d'un cours de formation
☐ PACI	(années a & b)	PAC II* (années a & b	PAC III* (années a &b)
*sous	réserve d'acceptation de la reconduct	ion du PAC (cf. règlement des études)	
Choix de l'in	strument		
Choix de la	oratique collective <u>souhaitée</u> à	partir du document Inscriptior	pratique collective
(Se renseigne Ce choix sera pédagogique	confirmé par les enseignants cor	nt sur les options et réaffectations cernés en début d'année scolaire	s envisagées) e après concertation avec l'équipe
j.		OURS ATELIER (PAT) - PARCO	
ou plusieurs	pratiques collectives.	une pratique instrumentale, il s partir du document Inscription	
Instrument	·	partition and added the first instription	

DOSSIER D'INSCRIPTION - RÉINSCRIPTION NOM ET PRÉNOM DE L'ÉLÈVE :		2024/ 2025
INSCRIPTION FORMATION		CONTACT: 04.74.25.41.38
	NO. II CO. ASSULA	inscription.emm@grandbourg.fr
	CYCLE D'ÉVEIL	
ÉVEIL MUSICAL		
JOURS	HORAIRES DE COURS	COURS CHOISI
Mardi	17h15 à 18h00	Ш.
DÉCOUVERTE ET INITIATION	NINSTRUMENTALE	
Lundi	17h15 à 18h00	
Mercredi	16h00 à 16h45	
	CYCLE 1	
FM 1.1 (FM : 1h + Chant ch	noral : 30mn)	Bulgale Stratefact
Lundi (ados)	18h00 à 19h00	
Mardi	17h00 à 18h30	
Mercredi	13h30 à 15h00	
FM 1.2 (FM : 1h + Chant ch	noral : 30mn)	
Mardi	18h00 à 19h30	
Mercredi	14h30 à 16h00	
FM 1.3		
Lundi	17h00 à 18h00	
Mercredi	16h00 à 17h00	
FM 1.4		m 1000 000 000 000 000 000 000 000 000 0
Mercredi	14h00 à 15h00	
Jeudi	17h30 à 18h30	
	FM ADULTES	
ADULTES 1 (débutants)		
Lundi	19h00 à 20h00	
ADULTES 2 (avancés)		
Jeudi	18h30 à 19h30	
	CYCLE 2	
FM 2.1		
Mercredi	17h00 à 18h00	
FM 2.2		
Mercredi	18h00 à 19h00	
FM 2.3		
Mercredi	17h45 à 18h45	
	ATELIERS DE FM CYCLE 2	
ATELIER MAO		
Mercredi	Horaire mis en place avec le professeur	
ATELIER INSTRUMENTAL		
Samedi	10h00 à 11h00	



ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE MONTREVEL/CA3B

DOSSIER D'INSCRIPTION - RÉINSCRIPTION CONTACT : 04.74.25.41.38 2024 / 2025

inscription.emm@grandbourg.fr

A définir

INSCRIPTION PRATIQUE COLLECTIVE 2024 / 2025

NOM	Prénom	Instrument joué	Niveau instrumental	Pratique col pratiquée en 20			
CHOIX DE LA PRATIQUE INSTRUMENTALE SOUHAITÉE **							
Pratique collective	Niveaux	Enseignants	Jours	Horaires	Choix		
Les Zikmuciens	Cycle 1		Sessions tout au long de l'année				
Batucada	Cycle 1 et 2	J.J Kielar	Sessions tout au long de l'année				
Ensemble vocal Accessible sous conditions : prendre RV avec l'enseignante	A partir de 1C3	S. Jequier	Sessions tout au long de l'année				
Atelier Musiques actuelles		R. Salaün	Samedi	11h30 à 12h30			
JD SPace Musiques actuelles		E. Diochon	Samedi	10h00 à 11h30			
Union musicale d'Attignat		Référent : V. Govindin	Vendredi	20h30 à 22h30			
Lyre Bressane de Foissiat		Référent : R. Matarin	Vendredi	20h30 à 22h30			
Union Musicale de Montrevel		Référente : Anne Den Hartog	Vendredi	20h30 à 22h30			
Avenir Saindinois - St Didier d'Aussiat		Référent : Karly Béréziat	Samedi	17h00 à 19h00			
Autre (pratique dans un ensemble extérieur à l'école de	Si vous cochez cette case, merci de préciser dans quel ensemble :						

musique)

Musique de Chambre**

Se renseigner auprès du professeur d'instrument sur les options et réaffectations envisagées

Ce choix sera confirmé par les enseignants concernés en début d'année scolaire après concertation avec l'équipe pédagogique

Plusieurs enseignants

^{**}Attention: la tarification diffère selon la discipline choisie

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois: (dernière quittance 2023 d'eau ou d'énergie) sur lequel figurent obligatoirement l'adresse de facturation et l'adresse de livraison, <u>uniquement pour les résidents de Grand Bourg</u> <u>Agglomération</u>.
- Un relevé d'identité bancaire (RIB), si la formule de prélèvement automatique a été choisie (uniquement pour les nouveaux prélèvements ou dans le cas de changement de domiciliation bancaire).
 Dans ce cas, fournir obligatoirement le mandat de prélèvement SEPA, ci-joint, dûment rempli.
- Photocopie de l'avis d'imposition 2024 (portant sur les revenus 2023) et justificatif récent des prestations perçues de la CAF, pour tous les élèves résidents de Grand Bourg Agglomération. Ces documents sont à fournir dès réception impérativement avant le 11 octobre 2024, au Secrétariat.
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile (RC)

Dans le cadre de la réglementation des établissements publics, tous les élèves inscrits (mineurs ou adultes) à l'école de musique doivent souscrire à une assurance Responsabilité civile. Elle est obligatoire et nominative et doit couvrir toute la période scolaire. La photocopie de ce document est à remettre au Secrétariat avant le 11 octobre 2024.

Attestation d'assurance en cas de location d'un instrument

Pour tout instrument loué auprès de l'école de musique, la famille doit souscrire un contrat d'assurance spécifique. Cette attestation est obligatoire et nominative et doit couvrir toute la période scolaire. En l'absence de celle-ci, l'instrument ne pourra être remis à l'élève.

			reconnais avoir pris connaissance des condition ans les règlements en vigueur*.	ns de	
Cond	lition de règlement	en 1 fois	par prélèvement (de novembre à juin)		
			le paiement de l' <u>intégralité des droits annuels de scolarit</u> ale et sur présentation d'un justificatif).	<u>té</u>	
soient faire a	En tant qu'adulte, ou responsable légal de l'enfant, je donne mon accord à l'Etablissement pour que me/lui soient administrés les soins d'urgence que peut nécessiter mon/son état de santé, autorise l'établissement à faire assurer mon/son transport par les services d'urgence dans un établissement hospitalier en cas de besoin.				
Et par	ailleurs,	autorise	n'autorise pas		
- L'utilisat	ion de mon image (po	ur les majeurs)			
(affiches	•		on et la diffusion de documents graphiques et vidéos ssiers de presse, illustrations du site internet du Conserva	atoire	
Fait à		le	2024.		
Signature :	ait office de signature				

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE

Rappel: les inscriptions à l'école de musique sont fonction du nombre de places disponibles

^{*}Règlement des études / règlement des tarifs / règlement des locations sur le site : ?

Mentions pour les formulaires

L'Ecole de Musique Intercommunale de Montrevel-en-Bresse est le responsable de traitement de vos données personnelles qu'elle collecte.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à

Gestion des inscriptions à l'école de musique intercommunale de Montrevel-en-Bresse :

Les données récoltées ne font pas l'objet d'un transfert vers des tiers.

Les informations sont conservées conformément aux obligations légales ou aux finalités poursuivies.

Conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données (Règlement Européen n° 2016-679 ; Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978), vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement et à la limitation du traitement des informations qui vous concernent.

Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant par mail à l'adresse suivante : protectiondonnees@grandbourg.fr

Pour toute information relative à vos données personnelles, vous pouvez contacter notre Délégué à la Protection des Données (protectiondonnees@grandbourg.fr).

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Vous trouverez des renseignements au lien suivant : https://www.cnil.fr/fr/cnil-direct/question/844 .



ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE DE MONTREVEL-EN-BRESSE/CA3B Centre Culturel – 66 rue Comte de Montrevel 01340 MONTREVEL-EN-BRESSE

04.74.25.41.38

E-Mail: emm@grandbourg.fr

Année scolaire 2024 - 2025

POUR LES ÉLÈVES MINEURS UNIQUEMENT	
Nom :	
AUTORISATION PARENTALE	
représentant légal de l'élève :	
l'autorise à participer aux manifestations organisées par l'Ecole de Musique pendant l'année scolaire (audit concerts, examens, journées d'Orchestre Junior, échanges, fête de la musique)	ions
déclare avoir pris connaissance du fait que l'Ecole de Musique n'est pas responsable des élèves : pendant les inter-cours : lorsqu'ils sont présents dans les locaux de l'école de musique en dehors de leurs hor de cours, pendant les manifestations : en dehors des moments où ils se produisent sur scène.	aire
DECHARGE PARENTALE	
e représentant légal de l'élève : s'engage à récupérer son enfant dans la salle de musique (instrument, formation musicale, orchestre, at musique d'ensemble, répétitions supplémentaires) à l'heure précise de la fin du cours. Il prend note qu'en caretard, l'enfant restera dans la salle de cours avec son professeur. Si celui-ci est dans l'obligation de quitter l'Eco Musique, l'enfant sera remis à un autre professeur ou au secrétariat. Liste des personnes autorisées à récupérer l'enfant (en dehors des personnes responsables) :	as d le d
Dans le cas contraire : Dans le cas contraire : Dans le cas contraire : Dans le cas cours de Musique de toute responsabilité et autorise son enfant à repartir seul de l'École de Musiq Dans lin de son cours.	ue,
Dans les deux cas, l'engagement ou la décharge parentale sont valables quel que soit le lieu du cours ou de la répéti Centre Culturel de Montrevel, salles des sociétés musicales d'Attignat et Foissiat, lieux de répétitions générales pou concerts	
Fait à Montrevel-en-Bresse, le	

Signature des parents, précédée de la mention « Lu et approuvé »